



Secteur Enfance Accueil de loisirs 3-12 ans

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET FONCTIONNEMENT

**Dans un esprit ludique et familial
Tous les mercredis scolaires et pendant les vacances**



Table des matières

Table des matières

1. Fonctionnement.....	3
a. Présentation.....	3
b. Nos valeurs.....	3
c. Nos particularités.....	3
Un accueil de loisirs familial.....	3
Des locaux adaptés.....	3
Des espaces verts.....	4
Des programmes d'activités variés.....	4
Des services pratiques.....	4
d. Santé et sécurité.....	4
e. Les repas.....	4
f. Les goûters.....	5
g. La journée d'un enfant.....	5
2. Le règlement intérieur.....	6
a. Les mercredis scolaires.....	6
b. Les vacances.....	6
c. Comment s'inscrire.....	6
d. Dates de réservation par période et dates d'annulation.....	7
e. Modalités d'annulation-modifications des réservations.....	7
f. Les tarifs.....	8
g. Coordonnés.....	9

1. Fonctionnement

a. Présentation

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 35 et est conventionnée par les services de la CAF.

Il fait partie du secteur enfance de l'association « **Maison de Quartier La Bellangerais** ». Celle-ci est liée par **une convention avec la ville de Rennes** et est **affiliée à la Fédération Léo Lagrange**. Un accueil de loisirs Léo Lagrange est une entité de loisirs éducatifs : **la priorité est donc donnée à la démarche de projet et non à la simple consommation de loisirs**.

b. Nos valeurs

L'accueil de loisirs est **un lieu de vie, de rencontres, d'échanges, de complémentarité éducative des enfants**. Nos programmes d'animations ont pour objectifs **le développement de leur autonomie et de leur esprit critique, l'apprentissage de la vie collective et du respect de l'autre**. Nous favorisons le plaisir de partager, de jouer, de bricoler, de découvrir, de rêver, en respectant les différentes manières d'être, de penser, d'agir.

Toutes ces valeurs sont importantes et **réclament l'adhésion de tous** : enfants, parents, familles et équipe d'animation. Elles s'appuient sur une Charte de qualité Léo Lagrange et sont développées dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs construit par l'équipe d'animation.

c. Nos particularités

Un accueil de loisirs familial et associatif

Avec de petits effectifs (45 enfants en moyenne/jour) qui permet d'accueillir les frères et sœurs de **3 à 12 ans sur un même site**.

Attention : nous accueillons uniquement les enfants scolarisé à partir de 3 ans

Des locaux adaptés

Une salle d'activité par tranche d'âge répartie autour d'un hall d'entrée, pour une surface totale de 250 m2. Nous avons aussi la possibilité de profiter des espaces de la Maison de Quartier.

Des espaces verts

Deux cours extérieures closes avec des espaces verts et un jardin pédagogique.
Un espace vert non clôturé derrière le bâtiment.

Des programmes d'activités variés

Par mois ou par période de vacances et adaptés selon chaque groupe d'âge. Il est important de les consulter pour connaître les temps forts et sorties prévues ainsi que les recommandations spécifiques (tenues adaptées, pique-nique, horaires...)

Des services pratiques

- Avec des horaires d'accueil échelonnés,
- Une tarification selon votre quotient familial,
- Un pédibus organisé les mercredis midi aux écoles J-Isaac et J-Ferry,
- La possibilité que votre enfant participe aux ateliers hebdomadaires culturels et sportifs de la Maison de Quartier et y soit emmené ou récupéré par le centre de loisirs

d. Santé et sécurité

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à récupérer vos enfants. Pour nous l'indiquer il faut compléter la case "personne autorisée" sur le portail famille. **Si vous ne le faites pas seuls les responsables légaux pourront récupérer les enfants.**

Merci de bien vouloir accompagner vos enfants systématiquement jusqu'à l'entrée du centre et de passer systématiquement par le bureau (arrivées et départs).

L'équipe décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle ou si un enfant est déposé seul devant le centre avant les heures d'accueil.

Merci de lire et de respecter le règlement intérieur.

e. Les repas

Le mercredi, les repas sont préparés par une société de restauration collective et nous sont livrés dans des « containers », en liaison chaude.

Pendant les vacances, les repas sont à fournir par les familles.

Les repas ont lieux à la Maison de Quartier.

f. Les goûters

Les goûters sont fournis par nos soins, ils sont élaborés de manières à respecter un bon équilibre alimentaire.

g. La journée d'un enfant

Afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, l'équipe s'appuie sur une journée type. Elle nous aide à tenir compte des différences d'âges et de rythme de notre public, en :

- Instaurant des temps calmes
- Proposant des arrivées et départs échelonnés
- Proposant des activités spécifiques aux besoins de chaque tranche d'âge

2. Le règlement intérieur

a. Les mercredis scolaires

Sur réservation :

- Pédibus à 12h écoles Jules Isaac/Jules Ferry
- Repas à 12h30 à la Maison de Quartier
- Arrivées pour l'après-midi de 13h15 à 14h30
- Départs le soir de 17h15 à 18h30

b. Les vacances

Ouvert les petites vacances et le mois de juillet et août sur réservation (se référer au tableau des dates de réservation et d'annulation).

• Matin :

Arrivées entre 8h30 et 9h30

Départs/arrivées (au repas) de 11h45 à 12h

• Après-midi :

Départs/arrivées de 13h30 à 14h

Départs le soir de 17h15 à 18h30

Ces créneaux sont aussi réservés à l'accueil des nouvelles familles (informations, inscriptions, visites...)

c. Comment s'inscrire

Les inscriptions et demandes se font via le Portail Famille sur <https://mq-la-bellangerais.portail-defi.net/> ou directement à l'accueil

Documents à fournir obligatoirement pour chaque enfant avant sa présence au centre :

- Dossier d'inscription sur Défi (attention à bien remplir la fiche médicale si nécessaire)
- Ordonnance médicale (en cas de traitement, allergie)
- Attestation de quotient familial pour bénéficier d'un tarif adapté
- La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de vaccination à jour (enfant née avant 2018 DT polio et enfant née à partir de 2018, 11 vaccinations obligatoires), sont à renouveler obligatoirement tous les ans en septembre.

d. Dates de réservation par période et dates d'annulation.

Périodes	Dates de sortie des fiches de pré-inscription	Dates limites de désistement
Mercredis scolaires	Début de mois	Le lundi qui précède le mercredi à 9h
Vacances d'automne 2025 du 21 au 31 octobre	15/09/2025	06/10/2025 à 9h
Vacances d'hiver 2026 du 16 au 27 février	19/01/2026	02/02/2026 à 9h
Vacances de printemps 2026 du 13 au 24 avril	02/03/2026	23/03/2026 à 9h
Vacances d'été 2026 du 6 juillet au 29 juillet puis du 25 au 29 août	01/06/2026	22/06/2026 à 9h

L'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et durant les vacances d'été du 1 août au 23 août inclus

e. Modalités d'annulation et de modifications des réservations

Tout **désistement hors délai sera facturé aux familles** (sauf sur présentation d'un justificatif médical.) Le certificat médical doit être fourni sous 48h, passé ce délai le mercredi ou la période de vacances préalablement réservée sera facturée.

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à contacter la direction de l'accueil de loisirs par mail à enfance@labellangerais.org ou par téléphone au 07 71 56 63 24

f. Les tarifs

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les régimes CAF et MSA.

	QF	Journée	½ journée	Repas (uniquement les mercredis scolaire)
A	0-600	5,8	3,8	2,13
B	601-900	8,4	5,2	3,13
C	901-1200	10,6	6,4	4,35
D	1201-1500	11,4	6,9	4,73
E	1501-1800	13,3	7,6	5,25
F	1801-2200	15,9	8,6	5,93
G	plus de 2200€	19	10,4	7,18

Pour les mercredis scolaires, prendre en compte le tarif ½ journée + repas + pédibus.

- Pédibus du mercredi : 1€/j (*écoles J. Isaac et J. Ferry*)
- Forfait trajets ateliers MQ : 6€/trimestre (*uniquement pour les ateliers de 13h30 à 17h30*)

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial: QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

La facturation est effectuée tous les mois.

Pour les règlements sont acceptés :

- Chèques à libeller à l'ordre de la maison de quartier
- Chèques vacances.
- Carte bancaire
- Prélèvement automatique

La direction ne reçoit aucun règlement, aussi merci de vous adresser à l'accueil de la maison de quartier.

En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'inscription à l'année ou à la période pourra être annulée ou refusée. Nous vous conseillons de régler par prélèvement automatique.

g. Coordonnés

Téléphones :

- Direction de l'accueil de loisirs : 02 99 27 21 18 - 07 71 56 63 24
- Maison de Quartier : 02 99 27 21 10
- Centre de Loisirs Maison de l'enfance : 02 99 27 21 16 (sur les temps d'ouverture uniquement)
- Coordination enfance jeunesse: 06.61.33.85.40

Mail : enfance@labellangerais.org

Internet : www.labellangerais.org/enfance

Adresse :

- Maison de quartier 5 rue du Morbihan 35700 Rennes
- Maison de l'enfance 5 squares Josselin